

Québec, le 16 septembre 2008

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Les Mines Opinaca Ltée
130, Adelaide Street West
Suite 3201
Toronto (Ontario) M5H 3P5

N/Réf. : 3214-14-42

Objet : Aménagement d'une piste d'atterrissage temporaire

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 27 juin 2008 concernant le projet d'aménagement d'une piste d'atterrissage temporaire pour desservir le chantier d'exploration minière au gisement minier Éléonore, sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- l'aménagement d'une piste d'atterrissage temporaire le long de l'emprise d'un chemin secondaire qui relie le campement d'exploration minière Opinaca à la prise d'eau localisée dans la rivière Opinaca. Cette piste a une longueur totale de 1,1 km et une largeur de 150 mètres, comprenant une bande de roulement de 30 mètres pour les aéronefs;
- l'exploitation d'un banc d'emprunt, pour la réalisation des travaux de construction de la piste d'atterrissage;
- la piste d'atterrissage sera utilisée durant une période maximale de 3 ans, après quoi il y aura une désaffectation ainsi qu'une remise en état des milieux perturbés par la construction de cette piste.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet tel que décrit dans les documents suivants :

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-42

- Lettre de M. Claude F. Lemasson et de M^{me} Jacqueline Leroux, de Les Mines Opinaca Ltée, adressée à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 27 juin 2008, concernant la demande de non-assujettissement pour le projet, 3 pages;
- Lettre de M. Claude F. Lemasson et de M^{me} Jacqueline Leroux, de Les Mines Opinaca Ltée, adressée à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 27 juin 2008, concernant le dépôt des renseignements préliminaires, 2 pages;
- OPINACA MINES, *Demande de non-assujettissement pour l'aménagement d'une piste d'atterrissage temporaire - Mines Opinaca Ltée, Territoire de la Baie James, Réservoir Opinaca*, rapport daté du 27 juin 2008, 19 pages.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin